

majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été adoptée par le Parlement le 27 septembre 2018. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, dans un vote majoritaire, mais pas unanimement. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, dans un vote majoritaire, mais pas unanimement. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, dans un vote majoritaire, mais pas unanimement.

Vote majoritaire, pas unanimement, en faveur de l'OPCO

Majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, dans un vote majoritaire, mais pas unanimement. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, dans un vote majoritaire, mais pas unanimement.

Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, dans un vote majoritaire, mais pas unanimement. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, dans un vote majoritaire, mais pas unanimement. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, dans un vote majoritaire, mais pas unanimement.

[Communiqué] Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale

7 janvier 2020

Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale La Loi pour la liberté de choisir son avenir...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://cdspontarlier.com/actu-adedom/communiquereforme-de-la-formation-professionnelle-lusb-domicile-vote-majoritairement>

Liens

[1] <https://cdspontarlier.com/actu-adedom/communiquereforme-de-la-formation-professionnelle-lusb-domicile-vote-majoritairement>